

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 JUILLET 2017**

**Délibération**  
n° 2017.07. 65.B

**Contrat  
d'engagement pour la  
mise à disposition de  
conteneurs de  
collecte et de  
traitement des  
textiles, linges et  
chaussures sur les  
déchèteries de Brie,  
Dirac et Mouthiers**

**LE ONZE JUILLET DEUX MILLE DIX SEPT à 16h30**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 juillet 2017**

**Secrétaire de séance** : Actes-Office

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Excusé(s)** :

Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Annie MARAIS, Marie-Hélène PIERRE, Vincent YOU

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2017**

**DELIBERATION  
N° 2017.07. 65.B**

DECHETS

Rapporteur : Monsieur PERONNET

**CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR LA MISE À DISPOSITION DE CONTENEURS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES SUR LES DÉCHÈTERIES DE BRIE, DIRAC ET MOUTHIER**

CALITOM et le SMICTOM de Champniers avaient conclu un contrat avec la société T.I.O. Créatex pour la reprise des textiles, linges et chaussures déposés dans les déchèteries de Brie, Dirac et Mouthiers.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, GrandAngoulême a repris la gestion de ces trois déchèteries. Il convient donc de conclure un nouveau contrat entre GrandAngoulême et la SARL T.I.O CREATEX précisant les engagements de chacune des parties.

La mise à disposition des conteneurs, la collecte et la valorisation sont effectuées gratuitement par la société T.I.O CREATEX. L'agglomération met à disposition de la société T.I.O CREATEX un emplacement sur ses déchèteries pour implanter les conteneurs et ne concèdera à aucun autre collecteur l'implantation de conteneurs pendant la durée du contrat.

Le présent contrat prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de 5 ans.

Vu l'avis favorable de la commission politiques et équipements communautaires du 28 juin 2017,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le contrat d'engagement avec la société T.I.O CREATEX pour la mise à disposition de conteneurs de collecte et de traitement des textiles, linges et chaussures sur les déchetteries de Brie, Dirac et Mouthiers.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer ledit contrat d'engagement.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**17 juillet 2017**

**Affiché le :**

**17 juillet 2017**